

Mevrouw A.-M. DRAYE
Voorzitter
Koninklijke Commissie voor Monumenten
en Landschappen van het Vlaamse Gewest
c/o Ruimte en Erfgoed, Onroerend Erfgoed
Directie Coördinatie
Phoenixgebouw
Koning Albert II-laan 19, bus 3
B – 1210 BRUSSEL

Brussel,

O/Réf : AVL/KD/AUD-3.1/s.507
Bijlag : Bemerkingen van de KCML van 21/09/11

Mevrouw de Voorzitter,

Betreft : Handboek voor de ontwikkeling van een grafische huisstijl m.b.t. de communicatie, opgesteld in het kader van de structuurvisie voor het Zoniënwoud.

Op 12 juli 2011 nam de KCML van het Brussels hoofdstedelijk Gewest deel aan een door de Vlaamse Gemeenschap georganiseerde vergadering over de structuurvisie voor het Zoniënwoud. Daarop waren ook de Vlaamse en de Waalse Commissies voor Monumenten en Landschappen vertegenwoordigd alsook de gewestelijke administraties bevoegd voor bosbeheer, stedenbouw en erfgoed. Het 5000 ha tellende Zoniënwoud strekt zich immers uit over de drie Gewesten. Het werd beschermd bij koninklijk besluit van 2 december 1959 en werd in 2004 door de Europese Gemeenschap erkend als Natura 2000 gebied.

Tijdens de intergewestelijke vergadering van 12 juli werd onze Commissie verzocht een ontwerpadvies voor te bereiden en ter aanvulling over te maken aan haar Vlaamse en Waalse collega's. Het ontwerp zal ook het voorwerp uitmaken van een onderzoek door de administraties van de drie Gewesten. Het gemeenschappelijke advies van alle betrokken partijen wordt verwacht tegen het einde van dit jaar.

In bijlage vindt u de bemerkingen die onze Commissie in dit kader over het ontwerp geformuleerd heeft tijdens haar vergadering van 21 september 2011. Mogen wij u verzoeken ons uw eventuele reacties op dit advies zo snel mogelijk te bezorgen alsook aan de andere instellingen die dit punt zullen onderzoeken.

In afwachting blijven wij graag ter beschikking voor verdere inlichtingen en tekenen.

Met de meeste hoogachting,

G. MEYFROOTS
Adjunct-Secretaris

M.-L. ROGGEMANS
Voorzitter

Kopie : - B.R.O.H. – D.M.L. (Dhr. H. Vanderlinden et M. Th. Wauters – CCN – Vooruitgangstraat 1 – 1000 Brussel)
- B.R.O.H. – D.S. (Mevr. C. Defosse et Dhr. P. Fostiez – zelfde adres)
- Leefmilieu Brussel (Dhr. St. Vanwijnsberghe – Gulledelle 100 – 1200 Brussel)
- Division de la Nature et des Forêts de la Région wallonne (M. J.-Fr. Plumier)
- Agentschap voor Natuur en Bos van de Vlaamse Overheid (Dhr. P. Huvenne)

Remarques de la CRMS de la Région de Bruxelles-Capitale

La Commission est aujourd'hui interrogée sur la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique dans la Forêt. Cette intervention constitue une des actions proposées dans le cadre du schéma de structure, approuvé par le Gouvernement bruxellois en juillet 2008.

Sur base d'une analyse détaillée de la situation existante (habitats, peuplements, infrastructures, signalisation, réglementation, problématique de l'eau, etc.), le schéma développe une stratégie de gestion définie en 4 points :

- la conservation et le renforcement de l'écosystème de la forêt de Soignes ;
- le rétablissement de la cohérence spatiale et de l'intégrité du massif (une attention particulière devant être apportée aux solutions pour le morcellement et les enclaves) ;
- l'approche commune en matière d'écologie et de récréation (l'identité propre de la forêt devant primer sur l'identité régionale) ;
- les aspects juridiques, administratifs et pratiques doivent s'accorder de façon transfrontalière.

Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions ont été proposées. Elles sont décrites dans des fiches qui précisent leurs objectifs, les échéances visées en fonction des priorités et des opportunités du moment, etc.

La mise en place d'une signalétique commune aux trois régions, sur laquelle la CRMS est invitée à se prononcer, figure parmi ces actions.

Avant de se prononcer sur ce volet particulier du schéma de structure, la CRMS précise que le **présent avis ne constitue pas une validation par la Commission de l'ensemble du schéma de structure ou des actions qui y sont développées.**

En effet, si la volonté de coordonner une gestion commune de la Forêt par les trois régions est salutaire, il faut toutefois constater que certaines actions seraient difficilement conciliables avec le maintien d'une proportion significative de la forêt cathédrale alors que cette particularité constitue précisément un motif essentiel du classement.

La mise en œuvre des actions projetées sur le territoire régional bruxellois de la Forêt devra, par ailleurs, faire l'objet de demandes de permis conformément à la procédure du permis unique (ex : chemins, revêtements, etc.).

A ce stade, la CRMS, qui a pris connaissance du rapport de la Direction des Monuments et des Sites, encourage donc les auteurs à poursuivre leur réflexion et la consultation des différentes instances concernées.

Elle formule les remarques suivantes qui portent plus précisément sur la signalétique de la Forêt :

- Pour ce qui concerne certains sites importants de la Région bruxelloise, la CRMS signale que différents projets ont déjà été élaborés et sur lesquels elle s'est prononcée. C'est le cas notamment du site du Rouge-Cloître. A ce sujet, la Commission rappelle, qu'en sa séance du 26 avril 2010, elle a émis un avis conforme favorable sous plusieurs réserves sur un projet global de signalétique élaboré par l'IBGE concernant le site et ses entrées. ***Il convient donc de coordonner ces différentes initiatives. La CRMS demande à l'Administration régionale et, en particulier à la DMS, d'être vigilante sur ce point car ces projets ne pourront en aucun cas se superposer les uns aux autres.***

- Le projet prévoit l'installation de panneaux volumineux en acier corten rouge aux six Portes de la Forêt. Des dalles en acier corten rouge seraient également posées sur le sol, tels des paillasons, invitant les promeneurs à s'engager dans la forêt. Chaque Porte évoquerait une thématique particulière liée à la forêt. Des bannières seraient également placées en certains endroits.

En effet, l'une des idées maîtresses du schéma de structure est l'aménagement de six Portes récréatives aux entrées principales de la Forêt de Soignes. La Région de Bruxelles-Capitale en compterait deux : une au Rouge-Cloître à Auderghem, l'autre à l'hippodrome à Watermael-Boitsfort.

L'aménagement de ces portes aurait pour but de concentrer les infrastructures récréatives aux entrées de la forêt pour tenter de limiter le dérangement de la structure écologique principale. A ces portes, seraient regroupés les horeca et les parkings qui serviraient de points de départ pour les promenades. Des infrastructures plus légères seraient aménagées aux points d'accès secondaires.

De manière générale, la CRMS plaide pour un respect maximal des sites classés et pour une intégration paysagère harmonieuse des différents équipements.

Par conséquent, elle estime que les panneaux et les dalles en acier corten, ainsi que les bannières, relèvent du mobilier urbain et seraient particulièrement déplacés aux abords de la forêt alors que de nombreux promeneurs s'y rendent précisément pour la quiétude de la nature. De tels dispositifs seraient inappropriés dans le contexte forestier.

La CRMS demande donc de revoir cet aspect du projet et de réfléchir à des accès moins emphatiques.

- En ce qui concerne les panneaux d'informations et les poteaux de signalisation, la CRMS plaide également pour un encombrement minimal de l'espace public (accès, cheminements, croisée des chemins, etc.). ***Elle demande de limiter le nombre et l'importance des dispositifs au strict nécessaire et de revoir la pertinence des informations mentionnées en conséquence.***

Pour ce qui concerne les différents modèles, la CRMS demande d'éliminer le grand panneau d'information surmonté d'une toiture en acier corten au profit du petit panneau plus discret. De même, elle demande de recourir aux potelets en bois (avec pictogrammes) plutôt qu'en acier corten.

Les poteaux de signalisation existants qui présenteraient un intérêt, comme les anciens poteaux en fonte, devraient être conservés comme témoin de l'histoire de la forêt.

- Enfin, la Commission s'interroge sur la pertinence du choix de l'hippodrome de Boitsfort comme porte principale de la forêt. En effet, ce site est en attente d'un projet de remise en valeur et de réaménagement global depuis plusieurs années. ***La CRMS demande donc de rester attentif à ne pas bloquer le développement futur du site.***